

(12) BREVET D'INVENTION

(11) N° de publication :
MA 51123 B1

(51) Cl. internationale :
E05F 11/38

(43) Date de publication :
30.11.2021

(21) N° Dépôt :
51123

(22) Date de Dépôt :
29.10.2018

(30) Données de Priorité :
12.12.2017 EP 17206582

(86) Données relatives à la demande internationale selon le PCT:
PCT/EP2018/079561 29.10.2018

(71) Demandeur(s) :
SAINT-GOBAIN GLASS FRANCE, Tour Saint-Gobain 12 place de l'Iris 92400 Courbevoie (FR)

(72) Inventeur(s) :
KLEYER, Dieter ; OLTROGGE, Jan-Uwe

(74) Mandataire :
SABA & CO., TMP

(86) N° de dépôt auprès de l'organisme de validation: EP18795544.8

(54) Titre : **ÉLÉMENT DE SUPPORT POUR UNE VITRE LATÉRALE DU VÉHICULE POUVANT ÊTRE SOULEVÉE ET ABAISSÉE**

(57) Abrégé : La présente invention concerne un élément de maintien (1) pour une vitre latérale (I) d'un véhicule, cet élément présentant au moins une partie d'appui (2) destinée à être fixée sur une première surface (1a) de la vitre latérale (I), la partie d'appui (2) présentant une surface d'appui (2a) qui est destinée à être reliée à la première surface (1a) au moyen d'un adhésif (9), une partie de fixation (3) reliée à la partie d'appui (2) et destinée à être fixée sur le véhicule, ainsi qu'une ouverture de remplissage (6) permettant d'injecter l'adhésif (9) dans l'interstice entre la partie d'appui (2) et la première surface (1a) de la vitre latérale (I). La surface d'appui (2a) présente une pluralité de canaux (4) qui sont orientés en direction de l'ouverture de remplissage (6) et qui sont répartis en éventail sur la surface d'appui (2a).

Revendications

1. Élément de retenue (1) pour une vitre latérale (I) d'un véhicule, comprenant
 - au moins une partie de contact (2) destinée à être fixée sur une première surface (Ia) de la vitre latérale (I), la partie de contact (2) présentant une surface de contact (2a) qui est prévue pour être reliée à la première surface (Ia) par l'intermédiaire d'un adhésif (9),
 - une section de fixation (3) reliée à la section de contact (2) et destinée à être fixée au véhicule, et
 - une ouverture de remplissage (6) pour injecter l'adhésif (9) dans l'espace intermédiaire entre la section de contact (2) et la première surface (Ia) de la vitre latérale (I), caractérisé en ce que la surface de contact (2a) présente une pluralité de canaux (4) qui sont dirigés vers l'ouverture de remplissage (6) et sont répartis sur la surface de contact (2a) à la manière d'un éventail.
2. Élément de retenue (1) selon la revendication 1, dans lequel les canaux (4) sont appropriés pour influencer la direction d'écoulement de l'adhésif (9).
3. Élément de retenue (1) selon la revendication 2, dans lequel les canaux (4) sont disposés de telle sorte que l'adhésif (9) est réparti plus régulièrement sur la surface de contact (2a) que sans les canaux (4).
4. Élément de retenue (1) selon l'une des revendications 1 à 3, dans lequel un canal (4) est associé à au moins un coin de la surface de contact (2a), vers lequel il est dirigé.
5. Élément de retenue (1) selon l'une des revendications 1 à 4, dans lequel les canaux (4) ont une profondeur de 0,5 mm à 1,5 mm et une largeur de 1 mm à 2 mm.
6. Élément de retenue (1) selon l'une des revendications 1 à 5, qui présente exactement une section de contact (2), qui est reliée à la section de fixation (3) par l'intermédiaire d'une section étagée (5).
7. Élément de retenue (1) selon l'une des revendications 1 à 5, qui présente une première section de contact (2.1) pour la fixation sur la première surface (Ia) de la vitre latérale (I) et une deuxième section de contact (2.2) pour la fixation sur une deuxième surface opposée (Ib) de la vitre latérale (I), la première section de contact (2.1) étant reliée à la section de fixation (3) par une première section étagée (5.1) et la deuxième section de contact (2.2) étant reliée à la section de fixation (3) par une deuxième section étagée (5.2).

8. Vitre latérale pour un véhicule, comportant une première surface (1a), une deuxième surface (1b) opposée à la première, et un bord inférieur (U), et comportant au moins un élément de retenue (1) selon l'une des revendications 1 à 7, fixé dans la zone du bord inférieur (U), dans lequel la au moins une section de contact (2) est fixée à la première surface (1a) au moyen d'un adhésif (9).

9. Vitre latérale selon la revendication 8, dans laquelle l'épaisseur de l'adhésif (9) est comprise entre 0,5 mm et 5 mm, de préférence entre 1 mm et 4 mm, de manière particulièrement préférée entre 2 mm et 4 mm.

10. Vitre latérale selon la revendication 8 ou 9, dans laquelle l'adhésif (9) présente un module d'élasticité d'au moins 20 MPa, de préférence d'au moins 150 MPa, plus particulièrement de 400 MPa à 600 Mpa.

11. Procédé de fabrication d'une vitre latérale comportant un élément de retenue pour un véhicule, dans lequel :

(a) on prévoit un élément de retenue (1) selon l'une des revendications 1 à 7 et une vitre latérale (l) présentant une première surface (1a), une deuxième surface (1b) opposée à celle-ci, et un bord inférieur (U),

(b) l'élément de retenue (1) est disposé dans la position souhaitée par rapport à la vitre latérale (l), dans laquelle la surface de contact (2a) est dirigée vers la première surface (1a), et

(c) un adhésif (9) est injecté à travers l'ouverture de remplissage (6) dans l'espace intermédiaire entre la surface de contact (2a) et la première surface (1a).

12. Procédé selon la revendication 11, qui est mis en œuvre sans sceller l'espace intermédiaire entre la surface de contact (2a) et la première surface (1a).

13. Procédé selon la revendication 11 ou 12, dans lequel au moins 95 % de la surface de contact (2a) est mouillée par l'adhésif (9) avant que l'adhésif (9) ne s'écoule au-delà de la surface de contact (2a).

14. Utilisation d'une vitre latérale selon l'une des revendications 8 à 10 comme vitre latérale ouvrable d'un véhicule automobile, de préférence d'une voiture particulière.